



CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des membres du SECS

DATE : Le mardi 5 mai 2009

HEURE : 18 h 30

LIEU : Resto l'Entre-Gens
Sortie 376, 1^{er} immeuble à votre gauche (Motel 232). Stationnement et entrée à l'arrière.

- Pertes de la Caisse de dépôt et placements et RREGOP.
- Négociation nationale : Demande syndicale.

NÉGOCIATION NATIONALE

Comme vous le savez, les dispositions qui tiennent lieu de convention collective arrivent à échéance le 31 mars 2010. À un an de l'échéance, nous en sommes à construire notre demande syndicale pour la déposer, conformément à la loi, au plus tard le 31 octobre 2009.

Notre objectif est de forcer le gouvernement à négocier dans un délai raisonnable et, idéalement, à arriver à un résultat avant l'échéance des présentes dispositions. Il va sans dire qu'un tel objectif ne s'est jamais vu. Historiquement, la durée des rondes de négociation est de 18 à 24 mois.

Pour forcer la négociation, nous devons nous assurer de mettre assez de pression sur la partie patronale pour accélérer le processus à chacune des étapes. En ce sens, la mobilisation des membres et l'opinion publique seront deux éléments cruciaux.

En vue de cette négociation, les membres de la CSQ, la FIQ, du SPGQ, du SFPQ et de l'APTS sont regroupés au sein du Secrétariat intersyndical des services publics, le SISP-Négociation. Au surplus, nous sommes parvenus à un accord avec la CSN et la FTQ pour la création d'un front commun SISP-N, CSN et FTQ. À l'aube de cette ronde de négociation, l'ensemble des salariées et salariés du gouvernement s'unit donc derrière un seul et même objectif.

Contenu des revendications

Afin de faciliter l'émergence d'un rapport de force favorable, nos revendications doivent avoir une résonance positive dans l'opinion publique et apporter des solutions à des problèmes connus et reconnus de la population. C'est dans cette optique que nos revendications doivent :

- Porter sur un nombre limité de sujets.
- Être un lien avec la promotion de services publics de qualité.
- Être axées sur l'attraction et la rétention du personnel.
- Être perçues comme étant réalistes et atteignables.

Vous êtes donc conviées et conviés à venir vous exprimer sur le contenu de nos demandes à l'occasion de l'assemblée générale du 5 mai 2009. Ce sera l'occasion de vous approprier les enjeux de la négociation et de faire une première démonstration éloquentes de votre appui quant au contenu de la revendication.

Perte de la Caisse de dépôt et placement versus le RREGOP

Nous connaissons aujourd'hui les rendements négatifs de la CDP pour l'année 2008. Nos craintes ont été confirmées, les pertes de la caisse sont de l'ordre de 40 milliards de dollars, soit un recul d'environ 25 %. Les actifs nets de la caisse sont passés de 160 à 120 milliards de dollars (en 2004, ces actifs étaient de 100 milliards de dollars). Notre caisse de retraite, qui est gérée par la CDP, a subi un recul du même ordre soit d'environ 11,5 milliards de dollars passant de 46 à 35 G\$. C'est énorme, mais pas dramatique.

À ce stade-ci, il est important que toutes et tous comprennent bien que malgré ces pertes notre régime de retraite n'est pas menacé.

Malgré une situation loin d'être réjouissante, il ne faut pas sombrer dans l'excès. Le rendement moyen de la caisse de 1998 à 2007 a été de 8,06 %. Si l'on y ajoute les pertes de 2008, le rendement moyen depuis 1998 est 5,06 %.

Nous ne pouvons cependant accepter la situation sans poser des questions ni faire fi de ce qui s'est produit.

Les pratiques de gestion de la caisse doivent être questionnées notamment celles concernant la gestion du risque.

La pertinence de la modification du mandat de la caisse, qui a été axé sur les rendements par le premier ministre Charest en 2004, doit aussi être questionnée.

Fait exceptionnel, 35 heures ont été réservées pour une commission parlementaire à la fin avril. Il vous sera possible de suivre les travaux de cette commission via le portail Web de l'Assemblée nationale.

Les effets sur le RREGOP

Il est certain qu'un recul de 25 % de notre caisse de retraite n'est pas une bonne nouvelle. Cependant, l'effet réel ne se fera pas sentir avant la prochaine évaluation actuarielle, qui prendra en compte les données de 2006 à 2008. Déjà nous pouvons anticiper une hausse du coût du RREGOP. L'ampleur de

cette hausse dépendra en grande partie de la méthode actuarielle qui sera utilisée pour faire cette évaluation.

Bien avant la crise actuelle, des travaux concernant le financement du régime ont été amorcés avec pour objectifs de stabiliser le taux de cotisation du RREGOP et sécuriser le régime. Les récents résultats de la Caisse de dépôt et placement confirment la pertinence de ces travaux.

À l'occasion de l'assemblée générale du 5 mai, vous serez consulté sur le changement de méthode d'évaluation actuarielle. De plus, nous réservons du temps pour vous expliquer sommairement ce qui s'est passé en 2008.

C'est donc un rendez-vous.

Pascal Côté

Affectation 2009-2010

Nous entrons, dans les prochaines semaines, dans le cœur de la mécanique d'affectation pour l'année scolaire 2009-2010. Les principes de la mécanique seront les mêmes que par les années précédentes.

Il y aura donc, au plus tard le 24 avril prochain, affichage dans les écoles et centres de l'ensemble des postes entiers et des parties de postes, tels que déterminés dans le calcul des besoins d'effectifs de la commission scolaire.

Selon les dispositions de l'entente locale, les enseignantes et enseignants visés par un transfert de clientèle seront avisés, avant le 1^{er} mai.

Entre le 4 et le 7 mai, c'est l'affectation école ou centre selon les clauses 5-3.17.4 et 13-7.21 :

- ⇒ Confirmation des enseignantes et enseignants selon les clauses précitées;
- ⇒ Information écrite aux enseignantes et enseignants sur la liste des postes non comblés;
- ⇒ Réception des demandes selon 4.04 des clauses précitées;
- ⇒ Application du processus prévu à 4.05 et 4.06 des clauses précitées;
- ⇒ Application de 4.07 des clauses précitées s'il y a lieu.

Au plus tard le 13 mai 2008, il y aura formation du bassin avec les excédents d'effectifs des écoles et centres ainsi que les excédents d'effectifs du champ 21 ou en surplus d'affectation.

Les bassins d'affectation auront lieu au centre administratif le :

- ❖ 19 mai à 17h00 pour le préscolaire et le primaire;
- ❖ 20 mai à 17h30 pour le secondaire et la formation professionnelle.

Avant le 1^{er} juin, les enseignantes et enseignants qui auront été déplacés lors de l'affectation pourront faire une demande de retour à l'école d'origine.

Avant le 1^{er} juin, les enseignantes et enseignants intéressés pourront faire une demande de poste disponible, une demande de partie de poste disponible dans le même établissement ou une demande de changement d'ordre d'enseignement.

Comme d'habitude, si vous avez des questions ou préférez me rencontrer (au bureau ou à l'école), n'hésitez pas à me contacter.

Christian Plante

Campagne d'adhésion aux soins dentaires

Dans le cadre de la campagne d'adhésion au régime facultatif de soins dentaires qui a eu lieu à l'automne dernier, les membres de la CSQ qui s'inscrivaient au site Accès-service en ligne couraient la chance de gagner l'un des cinq appareils photo numériques, tel qu'indiqué dans le dépliant inclus dans l'enveloppe expédiée au domicile de chacune des personnes adhérentes en octobre 2008.

Le tirage des cinq appareils photo numériques a eu lieu le 17 mars 2009 dans les bureaux de SSQ à Québec.

Madame Patricia Bernier, enseignante à l'école Jeanne-de-Chantal, fait partie des cinq personnes gagnantes.

Félicitations !

À toutes les personnes qui ont bénéficié des prestations du ROAP

Contestations au Tribunal administratif du Québec

Comme vous le savez sans doute, la répartition des enseignantes et enseignants est complexe et fait présentement l'objet d'un important litige devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ). Il semble donc que de nombreux employeurs, lors de la production de relevé d'emploi (RE), ont mal appliqué les règles édictées par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC).

De ce fait, il se pourrait que des sommes vous soient réclamées en lien avec ces relevés d'emploi erronés. Suite à cette réclamation, deux options vous sont offertes :

- Soit de payer la somme qui vous est réclamée;
- Soit de communiquer avec nous dans les meilleurs délais afin que nous puissions vous accompagner dans la suite des procédures.

Nous vous recommandons de prendre la 2^e option!

Tous les litiges en lien avec cette problématique sont présentement en attente de dénouements et si vous souhaitez avoir de l'information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Simon Bernier.